



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mercredi 14 Décembre 2022 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le mercredi 14 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Conseiller Départemental – Maire de St Armand
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Fabrice CHOLLET	Membre – Vice-Président Conseil Départemental Maire de Saint Martin d'Auxigny
Catherine REBOTTARO	Membre – Conseillère Départementale Secrétaire de Séance
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Annie MORDANT	Membre – Représentant Action Logement
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Lucien DAVID	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)

ETAIENT EXCUSES :

Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Christian GATTEFIN	Membre – Conseiller Départemental Pouvoir à Catherine REBOTTARO
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental – Adjoint au Maire de Vierzon 1
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts Pouvoir à Daniel ROBIN
Irène FELIX	Membre – Présidente de Bourges Plus Pouvoir à Hugo LEFELLE

Nicole MASSICOT

Charles COLLIN

Nicolas LEPAIN

Rachid BOUADMA

Ghislaine DROUET

Membre – Adjointe au Maire de Bourges

Conseillère Communautaire

Pouvoir à Bernadette GOIN

Membre – Présidente de l'UDAF

Pouvoir à Annie MORDANT

Membre – Président CAF du Cher

Pouvoir à François DESCHAMPS

Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

Pouvoir à Claude HENRY

Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

Pouvoir à Thierry CHATELIN

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Pouvoir à Lucien DAVID

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Michaël DURAND

Chef du Service Habitat – DDT du Cher

Frédéric DECOIN

Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE

Directeur Général

Jean-Luc PINSON

Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances

Emilie LARAINÉ

Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics

Marc LEGRAND

Directeur Technique et Développement

Michaël PHILIBERT

Directeur Commercial et de la Proximité

Denis MAÏQUES

Directeur des Systèmes d'Information

Nadège BEDU

Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

=====

Séance du Mercredi 14 Décembre 2022 à 9 H 30

=====

XX - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB - QUARTIERS VAL D'AURON ET NORD - BOURGES

Vu la prorogation du contrat de ville de l'agglomération de Bourges pour la période 2015-2020 signé le 30 juin 2015, jusqu'en 2022, par la loi de finance du 28 décembre 2018, puis jusqu'en 2023

Vu la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération de Bourges signée le 7 juin 2017, et ses avenants n°1 et 2 en date du 18 décembre 2018 et du 29 décembre 2020, il est exposé ce qui suit :

L'abattement de 30 % de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires permet à VAL DE BERRY de financer la pérennisation d'actions et dispositifs spécifiques en matière de qualité de service et de gestion de proximité, sur les quartiers nord de la ville (chancellerie, gibjongs, moulon) et le quartier du val d'auron.

Un 1^{er} avenant a été rédigé et signé pour étendre ces programmes aux années 2019, 2020 et un second pour 2021 et 2022

Il convient de poursuivre ces programmes d'actions par un nouvel avenant pour 2023.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre connaissance de l'avenant n°3 (joint) à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bourges et de son agglomération.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration prend acte de l'avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bourges et de son agglomération.

.....

La Secrétaire de Séance,
Catherine REBOTTARO

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 15 décembre 2022
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE





*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération de Bourges
2016 - 2020**

AVENANT N°3

Le présent avenant est établi entre :

D'une part, l'OPH du Cher Val de Berry représenté par Monsieur LEMAIGRE, son Directeur Général,
D'autre part, la Communauté d'agglomération de Bourges Plus, représentée par Madame Irène FELIX,
Présidente

D'autre part, la Ville de Bourges, représentée par Monsieur Yann GALLUT, Maire,
D'autre part, l'Etat, représenté par Monsieur Maurice BARATE, Préfet du département.

Vu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
Vu l'article 1388 bis du Code général des Impôts,

Vu la prorogation du Contrat de Ville de l'agglomération de Bourges pour la période 2015-2020 signé le 30 juin 2015, jusqu'en 2022, par la loi du 28 décembre 2018 de finance, puis jusqu'en 2023.
La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours, jusqu'au 31 décembre 2023. Par cohérence, les régimes fiscaux zonés qui leurs sont attachés ont également été prorogés d'une année, à l'instar de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) dont les organismes HLM bénéficient au titre de leur parc ancien et dont le cadre national de valorisation a été révisé en septembre 2021.

Vu la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de l'agglomération de Bourges signée le 7 juin 2017, et ses avenants n° 1 et 2 en date du 18 décembre 2018 et du 29 décembre 2020,

Il a été exposé ce qui suit :

Le Contrat de Ville de l'agglomération de Bourges pour la période 2015-2020, tel qu'il résulte de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a été signé le 30 juin 2015.

Dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des habitants, l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires permet aux bailleurs sociaux de financer la pérennisation ou le renforcement d'actions et dispositifs spécifiques en matière de qualité de service et de gestion de proximité.

L'article 1388 bis du Code Général des Impôts prévoyant cet abattement a été modifié par l'article 47 de la loi n°2016/1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016. Il précise notamment que la convention relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité de service rendu aux locataires doit s'appliquer au titre des années 2016 à 2020.

La convention initiale comporte en annexe des programmes d'action pour les années 2016-2017-2018. Un 1^{er} avenant a été rédigé et signé pour étendre ces programmes d'actions aux années 2019-2020 et un 2nd pour 2021-2022. Il convient de les poursuivre pour 2023 par ce présent avenant.

Au sein de ces programmes, il est proposé d'orienter les actions en fonction des axes d'intervention définis à l'issue des diagnostics en marchant et lors des groupes de travail de la Gestion Urbaine et Sociale et de Proximité (détaillés dans la convention G.U.S.P.) soit :

Poursuivre les actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun et celles spécifiques quartier :

- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants (ramassage papiers et détritux)
- Tranquillité publique :
Notamment, Chancellerie Gibjoncs Moulon : renforcer la vigilance sur les immeubles voués à la démolition dans le cadre du NPNRU, en maintenant l'entretien et en assurant une veille une fois les logements vides et sécurisés, veiller à la propreté et à la sécurité des pieds d'immeubles
- Renforcement de la présence du personnel de proximité (renforcement en nombre et du rôle de veille et d'écoute auprès des résidents de Val de Berry)
- Renforcement des formations/ et du soutien des personnels de proximité de Val de Berry sur des sujets liés à des problématiques récurrentes auxquelles ils sont confrontés sur le terrain
- Gestion des déchets et encombrants : amélioration de la collecte des déchets
- Concertation, sensibilisation des locataires : consignes de tri, revalorisation des encombrants, jets par les fenêtres, la prévention des punaises de lit, nourrissage des pigeons, participation à la végétalisation du quartier et au renforcement de la biodiversité locale et plus spécifiquement sur :
 - ✓ Chancellerie Gibjoncs Moulon : l'accompagnement au changement dans le cadre de la transformation du quartier, aux nouveaux usages
 - ✓ Val d'Auron : valorisation des cœurs d'îlot
- Animation, lien social, vivre ensemble (soutien aux actions favorisant le vivre ensemble, mise à disposition de locaux associatifs, actions d'insertion chantiers jeunes et chantiers d'insertion) et plus spécifiquement sur :
 - ✓ Chancellerie Gibjoncs Moulon : soutien aux initiatives d'acteurs du quartier pour accompagner les différentes étapes de transformation du quartier et participer à au maintien de la vie de quartier
 - ✓ Val d'Auron : animation des cœurs d'îlots et soutien aux initiatives d'habitants/acteurs du quartier

- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service pour le Val d'Auron : qualité résidentielle (la signalétique, les cheminements, l'éclairage, des places, l'optimisation de l'utilisation de l'offre de stationnement en sous-sol...)

Article 1 : Durée

Par le présent avenant, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de l'agglomération de Bourges Chancellerie-Gibjoncs-Moulon d'une part et Val d'Auron d'autre part, signée le 7 juin 2017, modifiée par avenant, est prorogée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Il est précisé que suite à la fusion entre Bourges Habitat et l'OPH du Cher intégrant la transmission universelle du patrimoine de Bourges Habitat à l'OPH du Cher, le programme d'actions 2023 annexé à la convention passée avec l'OPH du Cher par le présent avenant intègre les actions portées par l'OPH du Cher pour l'ensemble de son patrimoine en quartier prioritaire à la date de signature de l'avenant.

Article 2 : Programme d'actions

Le programme d'actions prévisionnel 2023 de l'organisme HLM bénéficiaire est précisé en annexe au présent avenant.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Pièce annexée au présent avenant : programme d'actions prévisionnel 2023.

A Bourges, le

<p>L'Etat,</p> <p>Monsieur Maurice BARATE Préfet du Cher</p>	<p>La Communauté d'agglomération Bourges Plus,</p> <p>Madame Irène FELIX Présidente</p>
<p>OPH du Cher Val de Berry</p> <p>Monsieur Benoit LEMAIGRE Directeur Général</p>	<p>La Ville de Bourges,</p> <p>Monsieur Yann GALLUT, Maire</p>



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mercredi 14 Décembre 2022 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le mercredi 14 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Fabrice CHOLLET	Membre – Vice-Président Conseil Départemental Maire de Saint Martin d'Auxigny
Catherine REBOTTARO	Membre – Conseillère Départementale Secrétaire de Séance
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Annie MORDANT	Membre – Représentant Action Logement
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Lucien DAVID	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)

ETAIENT EXCUSES :

Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Christian GATTEFIN	Membre – Conseiller Départemental Pouvoir à Catherine REBOTTARO
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental – Adjoint au Maire de Vierzon 1
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts Pouvoir à Daniel ROBIN
Irène FELIX	Membre – Présidente de Bourges Plus Pouvoir à Hugo LEFELLE

Christine CHEZE-DHO

Nicole MASSICOT

Charles COLLIN

Nicolas LEPAIN

Rachid BOUADMA

Ghislaine DROUET

Membre – Adjointe au Maire de Bourges

Conseillère Communautaire

Pouvoir à Bernadette GOIN

Membre – Présidente de l'UDAF

Pouvoir à Annie MORDANT

Membre – Président CAF du Cher

Pouvoir à François DESCHAMPS

Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

Pouvoir à Claude HENRY

Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

Pouvoir à Thierry CHATELIN

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Pouvoir à Lucien DAVID

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Michaël DURAND

Chef du Service Habitat – DDT du Cher

Frédéric DECOIN

Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE

Directeur Général

Jean-Luc PINSON

Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances

Emilie LARAINÉ

Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics

Marc LEGRAND

Directeur Technique et Développement

Michaël PHILIBERT

Directeur Commercial et de la Proximité

Denis MAÏQUES

Directeur des Systèmes d'Information

Nadège BEDU

Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

=====

Séance du Mercredi 14 Décembre 2022 à 9 H 30

=====

XXI - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB – QUARTIER « LE VERNET » - SAINT-AMAND-MONTROND

Vu La prorogation du Contrat de Ville de Saint-Amand-Montrond signé le 21 octobre 2015 pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022, par la loi du 28 décembre 2018 de finance, puis jusqu'en 2023.

Vu la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Saint-Amand-Montrond signée le 31 mars 2017, et modifiée par avenants n°1 et n°2, il est exposé ce qui suit :

L'abattement de 30 % de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires permet à VAL DE BERRY de financer la pérennisation d'actions et dispositifs spécifiques en matière de qualité de service et de gestion de proximité, sur le quartier « Le Vernet » à St Amand.

Il convient de poursuivre ces programmes d'actions par un nouvel avenant pour 2023.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre connaissance de l'avenant n°3 (joint) à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de St-Amand-Montrond.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration prend acte de l'avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de St-Amand-Montrond.

.....
La Secrétaire de Séance,
Catherine REBOTTARO

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 15 décembre 2022
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE





**Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Saint-Amand-Montrond
Quartier Prioritaire de la Ville : Le Vernet
2016 - 2020**

AVENANT n°3

Le présent avenant est établi entre :

D'une part, Val de Berry – Office Public de l'Habitat du Cher, représenté par Monsieur Benoit LEMAIGRE, son Directeur Général,

D'autre part, la Communauté de Communes Coeur de France, représentée par Monsieur Daniel BONE, Président

D'autre part, la Ville de Saint-Amand-Montrond, représentée par Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire,

Et l'Etat, représenté par Monsieur Maurice BARATE, Préfet du Cher

Vu,

le Code Général des Collectivités Territoriales,

la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

l'article 1388 bis du Code général des Impôts,

la prorogation du Contrat de Ville de Saint-Amand-Montrond signé le 21 octobre 2015 pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022, par la loi du 28 décembre 2018 de finance, puis jusqu'en 2023.

La loi de finances pour 2022 actant la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, jusqu'au 31 décembre 2023. Par cohérence, les régimes fiscaux zonés qui leurs sont attachés ont également été prorogés d'une année, à l'instar de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) dont les organismes HLM bénéficient au titre de leur parc ancien et dont le cadre national de valorisation a été révisé en septembre 2021.

la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Saint-Amand-Montrond signée le 31 mars 2017, et ses avenants n°1 et n°2,

Article 1 : Durée

Par le présent avenant, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Saint-Amand-Montrond signée le 31 mars 2017, modifiée par avenants, est prorogée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Article 2 : Programme d'actions

Le programme d'actions de l'année 2023 pourra comprendre toute dépense prévue dans les 8 axes du cadre national :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

La programmation annuelle fera l'objet du suivi prévu à la convention initiale.

Article 2 : Autres dispositions

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

A Bourges, le

<p>L'Etat</p> <p>Monsieur Maurice BARATE Préfet du Cher</p>	<p>La Communauté de Communes Coeur de France</p> <p>Monsieur Daniel BONE Président</p>
<p>Val de Berry – Office Public de l'Habitat du Cher</p> <p>Monsieur Benoît LEMAIGRE, Directeur Général</p>	<p>La Ville de Saint-Amand-Montrond</p> <p>Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire</p>



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mercredi 14 Décembre 2022 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le mercredi 14 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Fabrice CHOLLET	Membre – Vice-Président Conseil Départemental Maire de Saint Martin d'Auxigny
Catherine REBOTTARO	Membre – Conseillère Départementale Secrétaire de Séance
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Annie MORDANT	Membre – Représentant Action Logement
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Lucien DAVID	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)

ETAIENT EXCUSES :

Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Christian GATTEFIN	Membre – Conseiller Départemental Pouvoir à Catherine REBOTTARO
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental – Adjoint au Maire de Vierzon 1
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts Pouvoir à Daniel ROBIN
Irène FELIX	Membre – Présidente de Bourges Plus Pouvoir à Hugo LEFELLE

Nicole MASSICOT

Charles COLLIN

Nicolas LEPAIN

Rachid BOUADMA

Ghislaine DROUET

Membre – Adjointe au Maire de Bourges

Conseillère Communautaire

Pouvoir à Bernadette GOIN

Membre – Présidente de l'UDAF

Pouvoir à Annie MORDANT

Membre – Président CAF du Cher

Pouvoir à François DESCHAMPS

Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

Pouvoir à Claude HENRY

Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

Pouvoir à Thierry CHATELIN

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Pouvoir à Lucien DAVID

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Michaël DURAND

Chef du Service Habitat – DDT du Cher

Frédéric DECOIN

Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE

Directeur Général

Jean-Luc PINSON

Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances

Emilie LARAINÉ

Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics

Marc LEGRAND

Directeur Technique et Développement

Michaël PHILIBERT

Directeur Commercial et de la Proximité

Denis MAÏQUES

Directeur des Systèmes d'Information

Nadège BEDU

Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

=====

Séance du Mercredi 14 Décembre 2022 à 9 H 30

=====

XXII - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB – QUARTIERS « LE CLOS DU ROY » ET « CENTRE VILLE » - VIERZON

Vu la prorogation du Contrat de Ville de Vierzon signé le 26 juin 2015 pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022, par la loi du 28 décembre 2018 de finance, puis jusqu'en 2023,

Vu la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Vierzon signée le 31 mars 2017, et ses avenants n°1 et n°2, est exposé ce qui suit :

L'abattement de 30 % de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires permet à VAL DE BERRY de financer la pérennisation d'actions et dispositifs spécifiques en matière de qualité de service et de gestion de proximité, sur le quartier du clos du roy et centre ville de Vierzon.

Il convient de poursuivre ces programmes d'actions par un nouvel avenant pour 2023.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre connaissance de l'avenant n°3 (joint) à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vierzon.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration prend acte de l'avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vierzon.

.....
La Secrétaire de Séance,
Catherine REBOTTARO

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 15 décembre 2022
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE





**Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vierzon
Quartier Prioritaire de la Ville : Clos du Roy Centre-ville
2016 - 2020**

AVENANT n°3

Le présent avenant est établi entre :

D'une part, Val de Berry – Office Public de l'Habitat du Cher , représenté par Monsieur Benoit LEMAIGRE, son Directeur Général,
D'autre part, la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry représentée par Monsieur François DUMON, Président
D'autre part, la Ville de Vierzon, représentée par Madame Corinne OLLIVIER, Maire,
Et l'Etat, représenté par Monsieur Maurice BARATE, Préfet du Cher

Vu,

le Code Général des Collectivités Territoriales,
la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
l'article 1388 bis du Code général des Impôts,
la prorogation du Contrat de Ville de Vierzon signé le 26 juin 2015 pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022, par la loi du 28 décembre 2018 de finance, puis jusqu'en 2023,
La loi de finances pour 2022 actant la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, jusqu'au 31 décembre 2023. Par cohérence, les régimes fiscaux zonés qui leurs sont attachés ont également été prorogés d'une année, à l'instar de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) dont les organismes HLM bénéficient au titre de leur parc ancien et dont le cadre national de valorisation a été révisé en septembre 2021.
la convention initiale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Vierzon signée le 31 mars 2017, et ses avenants n°1 et n°2,

Article 1 : Durée

Par le présent avenant, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Vierzon signée le 31 mars 2017, modifiée par avenants, est prorogée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Article 2 : Programme d'actions

Le programme d'actions de l'année 2023 pourra comprendre toute dépense prévue dans les 8 axes du cadre national :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

La programmation annuelle fera l'objet du suivi prévu à la convention initiale.

Article 2 : Autres dispositions

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

A Bourges, le

L'Etat Monsieur Maurice BARATE Préfet du Cher	La Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry Monsieur François DUMON Président
Val de Berry – Office Public de l'Habitat du Cher Monsieur Benoit LEMAIGRE	La Ville de VIERZON Madame Corinne OLLIVIER, Maire